

**ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE**

Le Maire de Siltzheim,

VU les articles L.2225-1 à L.2225-4 et R.2225-1 à R.2225-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté INTE152222000A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DIR-2017-06 du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté municipal n°2020-048 du 10 août 2020 portant arrêté initial de la défense extérieure contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément aux dispositions du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de fixer la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau identifiés pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources ;

CONSIDÉRANT que cette mission peut être réalisée à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données départementale mise à la disposition de la commune par le SIS du Bas-Rhin ;

CONSIDÉRANT que le parc de points d'eau incendie publics a connu des évolutions (suppression et remplacement d'équipements) ;

ARRÊTE

• **Article 1 : définition du territoire de compétence**

Le présent arrêté est applicable sur le territoire de la commune de Siltzheim.

• **Article 2 : inventaire des points d'eau incendie**

Les points d'eau incendie publics et privés concourant à la défense extérieure contre l'incendie du territoire de compétence et des sites particuliers sont répertoriés dans l'annexe du présent arrêté.

• **Article 3 : mise à jour des données**

La mise à jour des données se fera via l'application ESCORT SIS 67. Les changements ponctuels de disponibilité des points d'eau incendie seront notamment portés à la connaissance du SIS du Bas-Rhin dans les plus brefs délais via l'application précitée. Les nouveaux points d'eau incendie non mentionnés dans le présent arrêté seront déclarés via cette plateforme.

• **Article 4 : contrôles techniques périodiques**

Les contrôles de débit et de pression sont réalisés depuis 2019 par tiers du parc existant, de manière triennale. Les contrôles sont confiés à la société SIVIHE PROTECTION INCENDIE.

• **Article 5 : exécution et notification**

Le Maire est chargé, sous l'autorité du Préfet, de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera notifiée au Préfet du Bas-Rhin et au Président du SIS du Bas-Rhin.

• **Article 6 : délais et voie de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Siltzheim, le 29 février 2024

Le Maire,
Sébastien SCHMITT



N°2024-012

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE

Numéro partenaire PEI	Type de PEI	Statut PEI	Gestionnaire du réseau AEP	Adresse	Date contrôle	Débit/pression			Capacité ressource en eau
						A 1 bar (m3/h)	Maxi (m3/h)	Pression statique	
1	PI 100	public	SAUR	2 rue de l'Église	2023	54	63	4,2	inépuisable, sur réseau AEP
2	PI 100	public	SAUR	8 A rue de Lorraine	2023	63	68	4,7	inépuisable, sur réseau AEP
3	PI 100	public	SAUR	6 rue de la Forêt	2023	54	59	4,0	inépuisable, sur réseau AEP
4	PI 100	public	SAUR	1 A rue des Vosges	2023	60	68	5,2	inépuisable, sur réseau AEP
5	PI 100	public	SAUR	19 rue de la Forêt	2021	51	57	4,2	inépuisable, sur réseau AEP
7	PI 100	public	SAUR	9 rue des Jardins	2023	57	65	5,0	inépuisable, sur réseau AEP
9	PI 100	public	SAUR	1 rue des Prés	2021	66	93	5,0	inépuisable, sur réseau AEP
10	PI 100	public	SAUR	12 rue de Lorraine	2022	57	66	4,2	inépuisable, sur réseau AEP
12	PI 80	public	SAUR	16 rue de Lorraine	2022	57	63	4,0	inépuisable, sur réseau AEP
14	PI 100	public	SAUR	28 rue de Lorraine	2022	63	68	3,0	inépuisable, sur réseau AEP
15	PI 100	public	SAUR	18 rue de Zetting	2022	75	102	5,0	inépuisable, sur réseau AEP
16	PI 100	public	SAUR	1 rue du Moulin	2022	78	90	5,5	inépuisable, sur réseau AEP
17	PI 100	public	SAUR	16 rue du Moulin	2021	30	33	6,0	inépuisable, sur réseau AEP
18	PI 100	public	SAUR	3 rue de Zetting	2023	69	77	5,5	inépuisable, sur réseau AEP
19	PI 100	public	SAUR	1 rue de Wittring	2023	58	75	5,0	inépuisable, sur réseau AEP
20	PI 100	public	SAUR	11 rue de Wittring	2021	60	83	6,0	inépuisable, sur réseau AEP
21	PI 100	public	SAUR	14 rue de Wittring	2021	54	78	5,5	inépuisable, sur réseau AEP
22	PI 100	public	SAUR	27 rue de Wittring	2021	47	62	5,0	inépuisable, sur réseau AEP
23	PI 100	public	SAUR	14 rue des Prés	2022	69	93	4,5	inépuisable, sur réseau AEP
24	PI 100	public	SAUR	Face 5 rue du Stade	2023	63	67	4,7	inépuisable, sur réseau AEP

RF
Préfecture de Strasbourg (Bas Rhin)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/02/2024
067-216704684-20240229-AM 2024_012-AR

RF

Préfecture de Strasbourg (Bas Rhin)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 29/02/2024

067-216704684-20240229-AM_2024_012-AR